

BROCANTE / VIDE-GRENIER
Dimanche 1er juin 2025 à RUPT-SUR-SAONE

INSCRIPTION

(Personne morale)

Pièces à fournir et conditions pour avoir le droit de débiller :

1. L'attestation ci-dessous dûment complétée
2. Le paiement de l'emplacement (au tarif forfaitaire de 5 Euros pour 5 mètres)
3. L'étiquetage des prix sur chaque objet est obligatoire

☐ **DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE 23/05/2025**

Attestation et paiement à envoyer :

✓ Soit par e-mail à l'adresse cal.rupt70@gmail.com

(paiement possible par virement SEPA sur le compte du Comité Animations Loisirs en précisant votre nom.
IBAN : FR69 2004 1010 0404 5428 0W02 519)

✓ Soit par envoi postal à : *Ingrid Fichter - 1, rue de la Dame Blanche - 70360 RUPT SUR SAONE*

Pour tous renseignements, contactez le C.A.L. à l'adresse cal.rupt70@gmail.com (ou au 06 81 70 05 25)

ATTESTATION INSCRIPTION VIDE-GRENIER DU 01/06/2025

Je soussigné(e), (Nom, prénom) :

Représentant la Société/Association (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers : de :

dont le siège est au (adresse):

ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :

CP : Ville :

Tél. : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : par :

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur

✓ Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.

✓ Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à : Signature :

le :

Ci-joint mon règlement par : ☐ virement ☐ chèque (à l'ordre du Comité Animations Loisirs) ☐ espèces

de _____ € pour l'emplacement d'une longueur de ____ X 5m

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.

**NOTA: Chaque exposant est responsable et conserve la garde de ses biens et objets exposés.
En conséquence tous dommages causés à ses biens relèvent de sa seule responsabilité.**